

## **Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration concernant l'acquisition par la société CDG invest SA du contrôle conjoint de la société Urbam à travers l'acquisition de 33,34 % de son capital social et des droits de votes y afférents.**

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle qu'elle a été modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2 -14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence telle qu'elle a été modifiée et complétée.

### **Noms des entreprises concernées :**

- **L'acquéreur : CDG invest SA**
- **La cible : Urbam**

### **Nature de l'opération**

- Acquisition du contrôle conjoint

### **Secteurs économiques concernés par l'opération**

- Marché des matériaux de construction.

### **Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 1<sup>er</sup> Juin 2023 2023.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

L'opération consiste en l'acquisition par la société CDG invest SA du contrôle conjoint d'Urbam à travers l'acquisition de 33,34% de son capital et des droits de vote y afférents.

L'opération de contrôle conjoint sera réalisée à travers la souscription par CDG invest SA d'actions d'Urbam, qui est active dans le domaine des applications de sols industriels et décoratifs et du béton technique, dans le cadre d'une augmentation de capital de la société cible.

Cette opération concernera également indirectement la société "Le Comptoir du Béton", filiale d'Urbam.

Fait à Rabat le 18 Mai 2023